



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droit de vote

Question écrite n° 61904

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème du vote des personnes incarcérées. En effet, pour la majorité des détenus, une peine complémentaire est prononcée qui les prive de tout droit civique. Ainsi, un détenu qui serait remis en liberté alors même qu'il n'a pas fait la totalité de sa peine ne retrouve pas ses droits civiques. Or cela aiderait le condamné à retrouver une certaine dignité et un début de réinsertion en participant à la vie de la société. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61904

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3207